

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

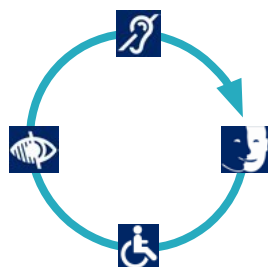
L'accessibilité pour tous





Bienvenue au CFPPA La Barotte Haute Côte d'Or

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole.....



⇒ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

☒ oui, sur demande

☐ non

⇒ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment aux différentes situations de handicap.

☒ oui

☐ non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

⇒ Le personnel est sensibilisé.



Le personnel de l'accueil est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

⇒ Le personnel est formé



La référente handicap est formée à l'accueil des différentes personnes en situation de handicap.

Une formatrice est qualifiée pour communiquer en langue des signes.



Matériel adapté

⇒ Le matériel est entretenu et réparé

☒ oui ☐ non

⇒ Le personnel connaît le matériel

☒ oui ☐ non

📞 Référente handicap : Mathilde SANCHEZ 03 80 91 43 20



handicap.chatillon@educagri.fr



Consultation du registre public d'accessibilité :



☒ à l'accueil



☒ sur le site internet

Les locaux du CFPPA appartiennent à la Région Bourgogne Franche-Comté et ne sont pas tous accessibles aux personnes en situation de handicap.

Le CFPPA ne peut pas faire de travaux d'accessibilité sans accord de la Région.

Le service « Chargé de projet accessibilité Direction patrimoine et gestion immobilière » de la Région nous informe que des travaux d'aménagements sont prévus à compter de 2022 pour une fin en 2024.

Afin de faciliter l'accès aux formations, certains équipements et services du CFPPA peuvent se faire dans les locaux du lycée (locaux aménagés pour accueillir les personnes en situation de handicap).

Dans les pages suivantes les aménagements **accessibles** ou **inaccessibles** sont indiqués en fonction du handicap.

Mise en accessibilité des cheminements extérieurs, des entrées des bâtiments et des escaliers depuis 06/2022



Certaines prestations sont accessibles sur demande



1. CFPPA locaux administratifs : accueil, open-space, direction



Ce bâtiment est accessible à tous sous conditions :



Une aide peut être apportée à la demande pour les personnes en situation de handicap moteur ou visuel.



Une formatrice qualifiée pour communiquer en langue des signes est disponible sur demande.



Ce bâtiment sera accessible sans aide à tous au plus tard en 2024. Début des travaux prévues par la Région en 2022.

2. CFPPA locaux pédagogiques : salles de formation, salle des simulateurs, atelier pédagogique



Ce bâtiment est accessible à tous sous conditions :



Une aide peut être apportée à la demande pour les personnes en situation de handicap moteur ou visuel.



Ce bâtiment sera accessible sans aide à tous au plus tard en 2024. Début des travaux prévues par la Région en 2022.

3. Self – restauration collective de l'établissement



Le bâtiment est actuellement accessible à tous sous conditions :



Une aide peut être apportée à la demande pour les personnes en situation de handicap visuel.



Ce service sera accessible sans aide à tous au plus tard en 2024. Les travaux d'aménagement sont actuellement en cours

4. Sanitaires



Cet équipement est actuellement accessible à tous au niveau du lycée.



Une aide peut être apportée à la demande pour les personnes en situation de handicap visuel.



Ce service sera accessible à tous dans les locaux du CFPPA au plus tard en 2024. Début des travaux prévues par la Région en 2022.



**Certaines prestations ne
sont pas
accessibles**
(sauf mentions contraires).



1. Terrain de manœuvre



Ce service n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap (sauf handicap lié aux troubles dys, handicap psychique et handicap moteur sans fauteuil)

Ce service ne pourra pas être aménagé.

2. Internat



Ce service n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap (sauf handicap lié aux troubles dys, handicap psychique et handicap moteur sans fauteuil)



Ce service sera accessible à tous au plus tard en 2024. Début des travaux prévues par la Région en 2022.

3. Plate-forme logistique



Ce service n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap (sauf handicap lié aux troubles dys, handicap psychique et handicap moteur sans fauteuil)

Ce service ne pourra pas être aménagé.